



DDT de l'Oise

Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux

3 novembre 2011





DDT de l'Oise

Sommaire

- 1. L'aléa retrait-gonflement**
- 2. Le Plan de Prévention des Risques**



DDT de l'Oise

L'aléa retrait-gonflement

L'aléa retrait gonflement



DDT de l'Oise

Le phénomène de retrait-gonflement touche uniquement les sols à dominante argileuse. La variation de leur teneur en eau provoque un changement de volume : le retrait en période sèche et le gonflement en période humide.

La plupart des désordres liés au retrait-gonflement s'observent après une sécheresse intense et prolongée.

Cela peut engendrer des dommages importants sur le bâti qui peuvent être évités par la mise en œuvre de mesures de préventions simples.



DDT de l'Oise

L'aléa retrait gonflement

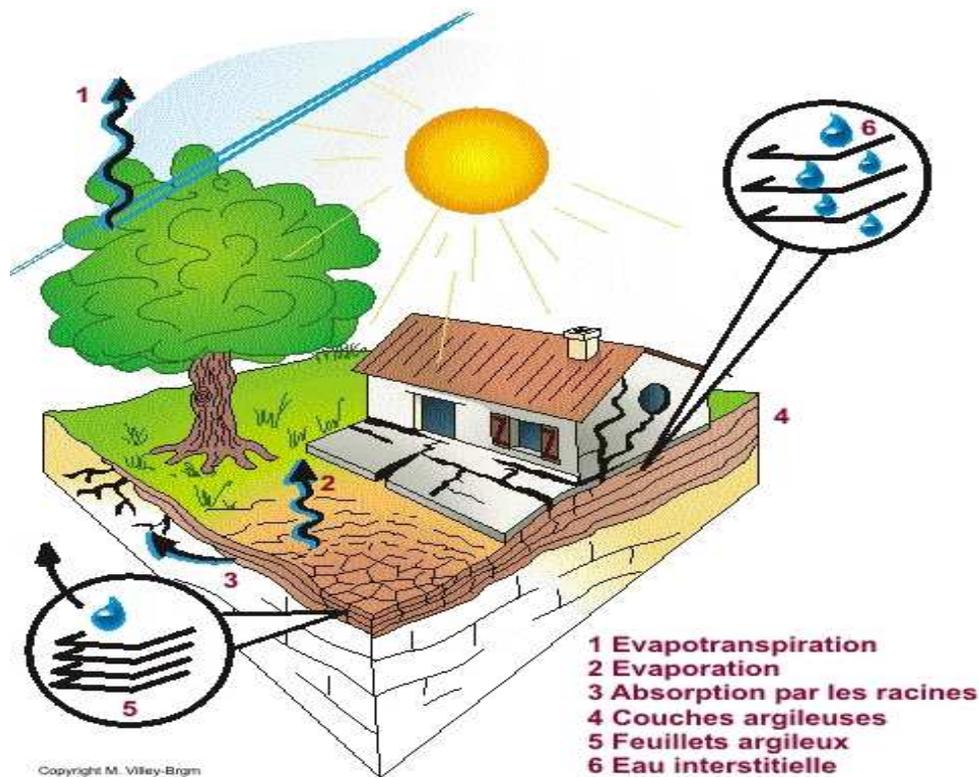
L'intensité du phénomène dépend essentiellement :

- Des caractéristiques du sol ;
- De l'épaisseur du sol concernée par les variations de teneur en eau ;
- De l'intensité du facteur climatique ;
- Des facteurs environnementaux.

Le mécanisme



DDT de l'Oise



Sous une maison, l'évaporation ne peut se produire qu'en périphérie. Il apparaît un gradient entre le centre du bâtiment (équilibre hydrique) et les façades, et par suite des mouvements différentiels. Contrairement aux phénomènes de tassement par consolidation les effets ne s'atténuent pas avec le temps mais augmentent quand la structure perd sa rigidité.

Principaux facteurs de vulnérabilité : rigidité insuffisante, fondations trop superficielles, dallages sur terre-plein, arbres proches, réseaux enterrés fuyards.

Manifestation des désordres

- Concernent surtout les maisons individuelles ;
- Des fissurations en façade d'orientation variée, traversant souvent les ouvertures ;
- Des décollements fréquents au niveau des ouvrages annexes ;
- Des désordres parfois spectaculaires, nécessitant l'évacuation de certaines maisons.

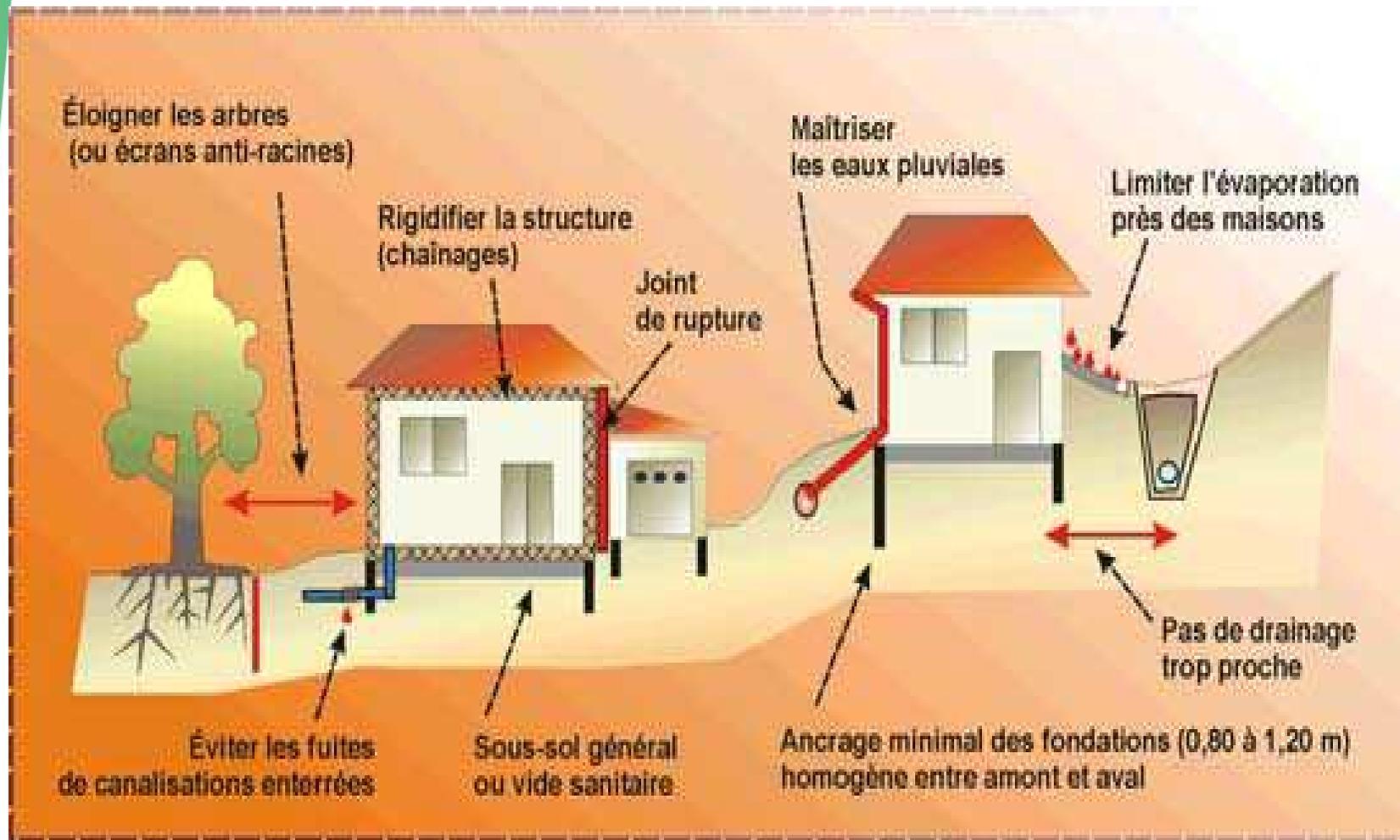


DDT de l'Oise

Les mesures de prévention



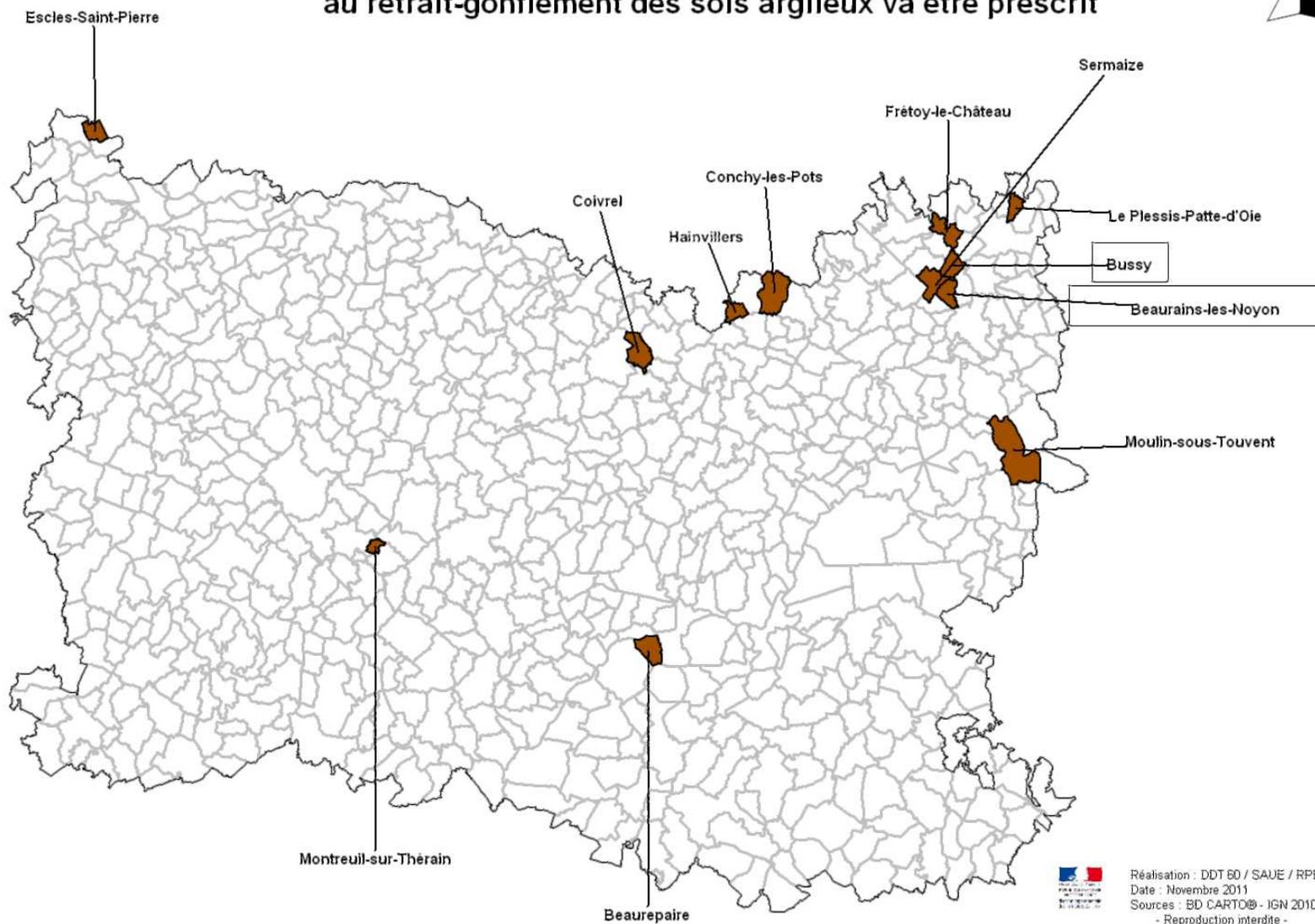
DDT de l'Oise





DDT de l'Oise

Communes où un PPRN mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux va être prescrit





DDT de l'Oise

Le Plan de Prévention des Risques

Pourquoi un PPR ?

Le PPR a été institué par la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, et par son décret d'application du 5 octobre 1995. La procédure d'élaboration d'un PPR naturel est décrite aux articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10-2 du code de l'environnement.

Les communes sur lesquelles un PPR naturel va être prescrit :

- connaissent une urbanisation fortement touchée par l'aléa ;
- sont des communes sans document d'urbanisme opposable donc sous le régime du règlement national d'urbanisme pour la gestion de leur urbanisation.

Le PPR a pour objectif de délimiter les zones exposées au risque retrait-gonflement des argiles en évaluant l'intensité du risque encouru afin d'intégrer ces risques dans le cadre de la gestion de l'urbanisation de la commune.



DDT de l'Oise

Qu'est ce qu'un PPRN ?

Un Plan de Prévention des Risques Naturels est :

- un document réglementaire et sectoriel de prévention.
- une servitude d'utilité publique (SUP).

Nota Bene : Dès la prescription du PPR, l'Information des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers (IAL) sur les risques naturels et technologiques s'applique.



DDT de l'Oise

Les acteurs du PPR

Le PPRN est de la compétence de l'**Etat**.

Le **Préfet** pilote la procédure d'élaboration.

La **DDT** a en charge la réalisation du PPRN.

Les **maires** et les **collectivités territoriales** sont associés à la procédure d'élaboration du PPRN.

Les **citoyens** peuvent prendre connaissance du PPRN tout au long de l'élaboration du document et formuler leurs observations lors de l'enquête publique.



DDT de l'Oise

La concertation

La concertation est primordiale au bon déroulement de l'élaboration du PPRN .

Elle se fait tout au long de la procédure :

- avec les maires et les collectivités locales ;
- lors de réunion publique ;
- au travers de l'enquête publique.



DDT de l'Oise

Composition du dossier



DDT de l'Oise

- La note de présentation ;
- Le règlement et les recommandations ;
- Le plan de zonage réglementaire .

Le déroulement d'un PPRN

- Réunion pour lancer l'élaboration du PPRN ;
- Arrêté préfectoral de prescription ;
- Phase technique ;
- Elaboration du projet (la note de présentation, le règlement et les recommandations et zonage réglementaire) ;
- Consultation des collectivités territoriales ;
- Enquête publique ;
- Arrêté préfectoral d'approbation.

Le PPR est opposable dès que les dernières mesures de publicités sont réalisées conformément à l'article 562-9 du code de l'environnement .

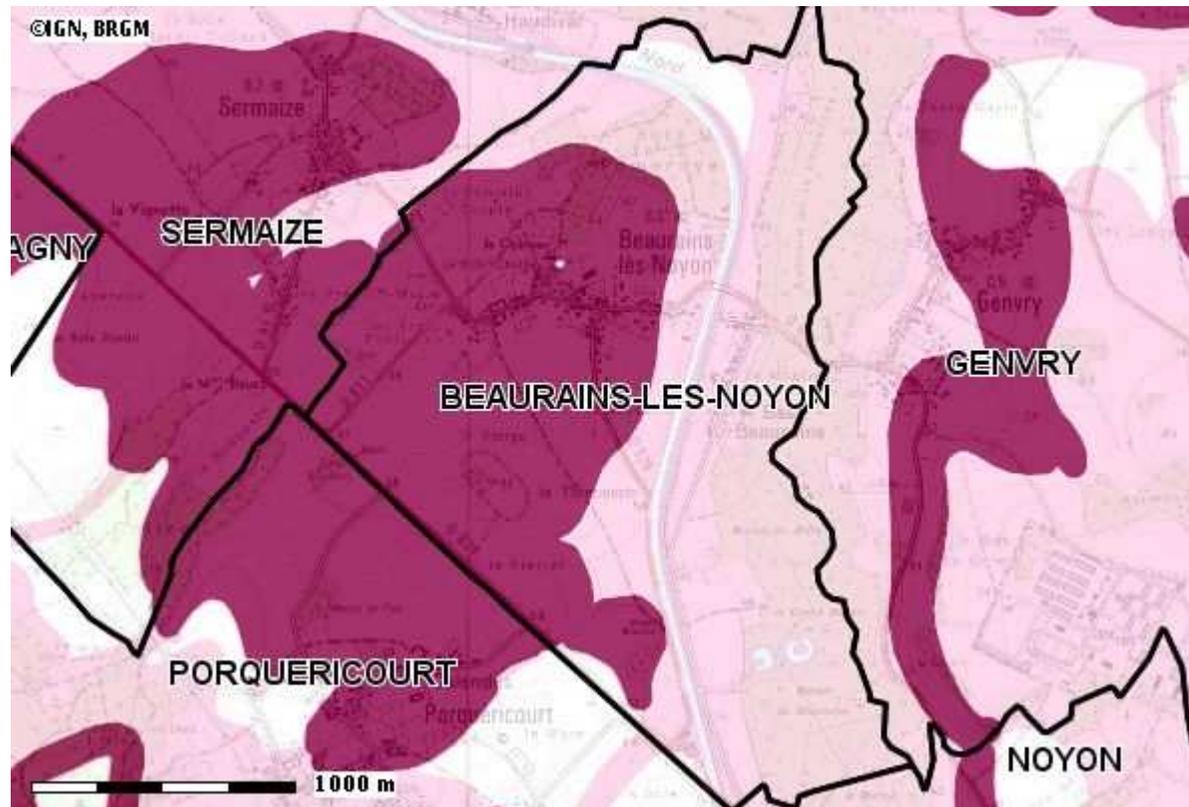


DDT de l'Oise

Beaurains-les-Noyon



DDT de l'Oise



Degré d'aléa retrait-gonflement des argiles

à priori nul



faible / moyen

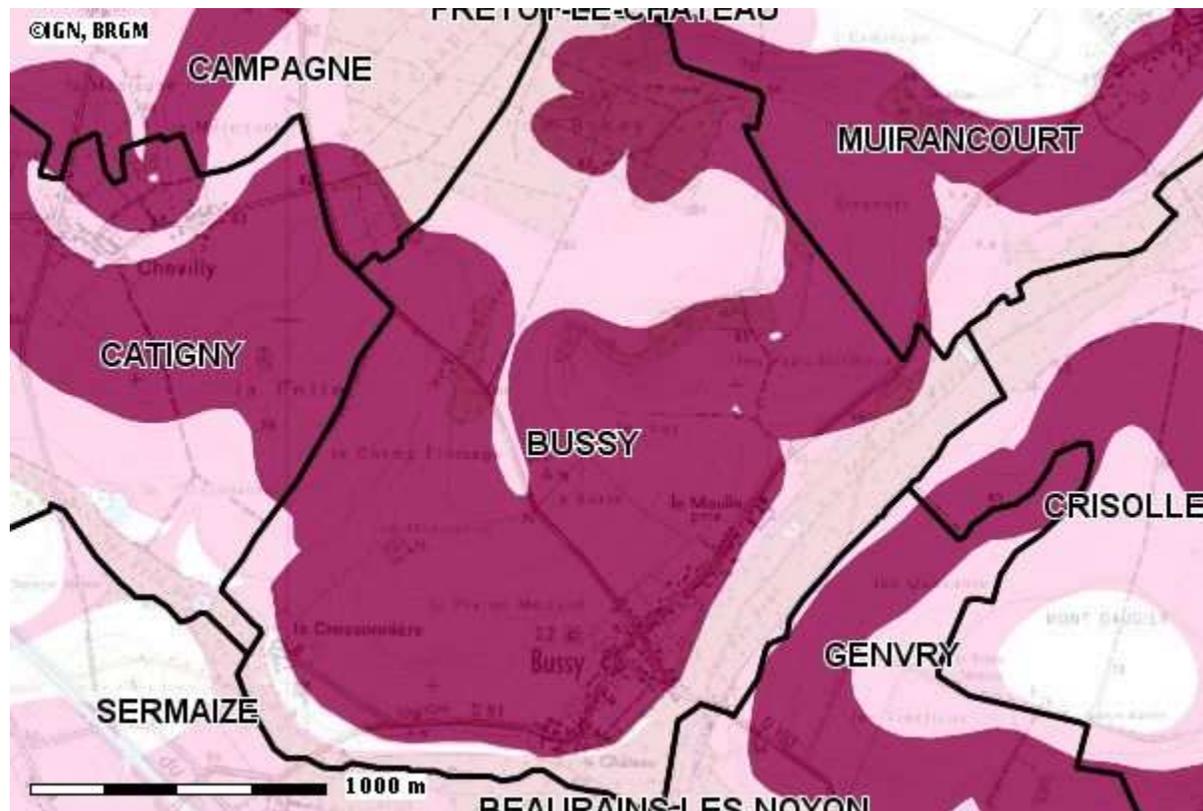


fort



DDT de l'Oise

Bussy



Degré d'aléa retrait-gonflement des argiles

à priori nul



faible / moyen



fort

Les prochaines étapes



DDT de l'Oise

- Prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux sur les communes de Beaurains-les-Noyon et de Bussy ;
- Première réunion de concertation.



DDT de l'Oise

Merci de votre attention